



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le vendredi 28 septembre 2012

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaients présents :

M. Christophe AULNETTE, Mme Claire De LESQUEN, Mme Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H, M. Michel DELOISON, Mme Maryline SFEDJ, M. Michel LEGMANN, Mme Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Christine GIRAUD SAUVEUR, M. Jacques PIRSON, M. Philippe KARSENTY, M. Pierre-Adrien BABEAU, M. Serge VINENT GARRO, Mme Françoise DESCHEEMAERKER, Mme Caroline MONIN, Mme Cécile SALVANES, M. François-Xavier DUPONT, M. François LE STANG, M. Gilles DE LA MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Jean-François ROUZIERES, M. Damien DE FOUCAULT, Mme Nathalie ETZENBACH, Mme Ariane GELLE, M. Steeve GUEZ, Mme Emmanuelle D'ORSAY, Mme Anne WILLOT-MOISSELIN, M. Bertrand BESSE, M. Olivier LARMURIER, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Eric SCHINDLER, M. Arnaud TEULLE, Mme Claude BENEZIT, M. Bertrand DELAGE.

Etaients excusés représentés :

Mme Claire VANNIER, M. Patrick FOURMEAUX, M. Elie CHOURAQUI, Mme Muriel DUBOIS VIZIOZ, Mme Virginie KLEIN, M. Pascal DEBON, M. Dov ZERAH.

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 28 juin 2012 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean-Christophe FROMANTIN prie M. BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009 et par la délibération n° 13-09022012 du 9 février 2012.

- | | |
|---|---|
| <u>N° 205/2012 du 22/06/2012</u> | Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance d'une imprimante d'adressage (imprimante à enveloppes) pour le Service Reprographie |
| <u>N° 206/2012 du 22/06/2012</u> | Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour l'organisation des activités de la natation scolaire |
| <u>N° 207/2012 du 22/06/2012</u> | Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'arbres de Noël |

<u>N° 208/2012 du 26/06/2012</u>	Création d'une régie de recettes temporaires à l'effet d'encaisser les droits d'inscription de la course pédestre de Neuilly-sur-Seine du 7 octobre 2012
<u>N°209/2012 du 26/06/2012</u>	Marché relatif à l'enlèvement des déjections canines sur le territoire de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 210/2012 du 26/06/2012</u>	Mise en étanchéité de deux bassins de la fontaine Théâtre d'eau et du bassin de la Statue Sisyphe et remplacement des canalisations et projecteurs de deux bassins du Théâtre d'eau
<u>N° 211/2012 du 26/06/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux contrôles et diagnostics liés à la qualité sanitaire de l'eau dans les bâtiments communaux
<u>N° 212/2012 du 26/06/2012</u>	Missions de maîtrise d'œuvre pour la remise en conformité des installations de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 213/2012 du 26/06/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la modélisation 3D de la Ville de Neuilly-sur-Seine et au logiciel de visualisation
<u>N° 214/2012 du 27/06/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un expert dans le cadre d'une procédure de péril d'immeuble
<u>N° 215/2012 du 03/07/2012</u>	Avenant n°1 au marché n° 2010M134 relatif aux prestations de distribution et d'adressage de supports d'information – Lot n° 1 : Distribution en publicité non adressée
<u>N° 216/2012 du 03/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du tribunal d'instance – Lot n° 1 : curage
<u>N° 217/2012 du 03/07/2012</u>	Convention portant occupation du domaine public – Logement de la directrice de l'Ecole Charcot A
<u>N° 218/2012 du 03/07/2012</u>	Autorisation donnée à l'association Badadou d'occuper les salles de l'Hôtel Arturo Lopez
<u>N° 219/2012 du 03/07/2012</u>	Destruction d'un véhicule hors d'usage
<u>N° 220/2012 du 03/07/2012</u>	Avenant n°1 au marché n° 2011M69 relatif à la location et l'entretien de linge pour le restaurant municipal et la salle à manger du Maire – Lot n° 1 : Location et entretien de linge pour le restaurant municipal
<u>N° 221/2012 du 05/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la signalétique du futur Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 222/2012 du 10/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'actualisation de l'étude démographique du P.L.U.
<u>N° 223/2012 du 10/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les contes du chat perché » prévu les mardi 9 et mercredi 10 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 224/2012 du 10/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La promesse de l'aube » prévu le jeudi 6 décembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 225/2012 du 10/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Cabaret GRIMM » prévu les mercredi 22 et jeudi 23 mai 2013 au Théâtre des Sablons

<u>N° 226/2012 du 10/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Séquence 8 » prévu le mardi 5 février 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 227/2012 du 10/07/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise tendant à l'annulation d'un arrêté de permis de construire délivré le 16 février 2012
<u>N° 228/2012 du 12/07/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise Randstad, pour le recrutement en intérim d'un(e) secrétaire-assistant recrutement
<u>N° 229/2012 du 12/07/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise Page Personnel, agence d'emploi division public et parapublic pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un responsable ateliers
<u>N° 230/2012 du 12/07/2012</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule Piaggio immatriculé « AC-156-VB »
<u>N° 231/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les enfants de Jéhovah » prévu les mardi 12 et mercredi 13 février 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 232/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Locandiera » prévu les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 233/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les Trois Richard d'après Richard III » prévu les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 décembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 234/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Le Petit violon » prévu le mercredi 24 octobre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 235/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Michel Delpech en acoustique » prévu le jeudi 4 octobre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 236/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Serpent à sonnettes » prévu les vendredi 8 et samedi 9 février 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 237/2012 du 12/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Murmures des murs » prévu les vendredi 25 et samedi 26 janvier 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 238/2012 du 12/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la refonte graphique du site Internet de la Ville, la création d'une application Smartphone dédiée et les prestations de développements évolutifs
<u>N° 239/2012 du 13/07/2012</u>	Marché relatif à l'organisation, pour la saison 2012-2013, de Ciné-Conférences « Connaissances du Monde » avec la société « Terre des Mondes » sise n°8, rue Godillot 93400 Saint Ouen
<u>N° 240/2012 du 13/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du tribunal d'instance – Lot n° 2 : verrières
<u>N° 241/2012 du 17/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de conception de visites virtuelles de bâtiments municipaux sur la base de prises de vue 360°
<u>N° 242/2012 du 17/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance et à l'hébergement du produit « Arpège Diffusion Courriels » pour la gestion des affaires scolaires et périscolaires de la Direction de l'Enfance

<u>N° 243/2012 du 17/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et l'assistance ainsi qu'à l'hébergement du produit « Espace Famille » pour la gestion des affaires scolaires et périscolaires de la Direction de l'Enfance
<u>N° 244/2012 du 17/07/2012</u>	Marché relatif aux aménagements paysagers des trottoirs et création de pistes cyclables avenue Achille Peretti (section comprise entre la rue d'Orléans et la rue Madeleine Michelis)
<u>N° 245/2012 du 17/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de mobiliers urbains et de tuteurs 100 % recyclé
<u>N° 246/2012 du 18/07/2012</u>	Autorisation donnée à l'association BETH 'HABAD-LOUBAVITCH' d'occuper la salle A à la Maison des Associations
<u>N° 247/2012 du 19/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une application permettant la gestion des réservations des studios de répétition de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 248/2012 du 19/07/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2009M208 relatif à la fourniture et livraison de plantes fleuries
<u>N° 249/2012 du 19/07/2012</u>	Marché relatif au service de transport routier de personnes – mise à disposition d'autocars avec chauffeurs
<u>N° 250/2012 du 19/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de l'éclairage public du boulevard de la Saussaye (section comprise entre le boulevard d'Argenson et la rue Soyer)
<u>N° 251/2012 du 19/07/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine / Sainte Anne II »
<u>N° 252/2012 du 19/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour l'ANIMATION DES « MARDIS DES PARENTS » à l'Espace Santé Jeunes (ESJ) une fois par mois
<u>N° 253/2012 du 23/07/2012</u>	Marché relatif à l'animation « ESPACE LUDIQUE » présentée sur l'accueil de loisirs Poissonniers élémentaire. Autorisation de signer avec Mesdames Véronique DEVRIENDT et Nadège HABERBUSCH, Codirectrices de l'association LES ENFANTS DU JEU
<u>N° 254/2012 du 23/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Rose » prévu le mardi 16 octobre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 255/2012 du 23/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Un chapeau de paille d'Italie » prévu le mardi 29 et le mercredi 30 janvier 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 256/2012 du 23/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux contrôles et diagnostics liés à la qualité sanitaire de l'eau dans les bâtiments communaux
<u>N° 257/2012 du 23/07/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de produits et de matériels d'entretien – Lot n° 2 : Fourniture de matériels d'entretien
<u>N° 258/2012 du 23/07/2012</u>	Marché relatif à la collecte des déchets banals des services municipaux – Lot n° 1 : prestations de location et de rotation d'un compacteur, évacuation des déchets des serres municipales et accès à un centre de traitement
<u>N° 259/2012 du 23/07/2012</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise MICHAEL PAGE, agence d'emploi division public et parapublic pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un directeur petite enfance

<u>N° 260/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème de « A la découverte d'un instrument et de son répertoire : le saxophone »
<u>N° 261/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème de « A la découverte d'un instrument et de son répertoire : la vièle à roue »
<u>N° 262/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Lecture à voix haute : Allais...luia » organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 263/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « Les origines du cinéma »
<u>N° 264/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « Ciné concert : séance Méliès »
<u>N° 265/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Comptines en douceur » destinée à un public familial (enfants de 0 à 3 ans) à la médiathèque municipale Emile Bergerat
<u>N° 266/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Claude DEBUSSY et le piano » organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 267/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Le changement : la France en 1900 » organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 268/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché relatif à la location d'une exposition pour la Médiathèque Municipale 68 rue de Longchamp
<u>N° 269/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Pierre et le loup au pays des jouets » destinée à un public familial (enfants de 4 à 6 ans) par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 270/2012 du 25/07/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Trésors surprises » destinée à un public familial (enfants de 6 mois à 3 ans) à la médiathèque municipale Emile Bergerat
<u>N° 271/2012 du 27/07/2012</u>	Construction d'un ensemble multiaccueil petite enfance (crèche-halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise SV2A
<u>N° 272/2012 du 27/07/2012</u>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la location des salles de spectacles et locaux annexes
<u>N° 273/2012 du 30/07/2012</u>	Marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine sur le « Lien Neuilly – La Défense »
<u>N° 274/2012 du 30/07/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocat Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif expertise rue du Roule »
<u>N° 275/2012 du 30/07/2012</u>	Marché relatif à la fourniture de mets préparés pour les cocktails et buffets pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 276/2012 du 30/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des descentes d'eaux pluviales en façade de l'Hôtel de Ville

<u>N° 277/2012 du 30/07/2012</u>	Avenant n° 3 au marché n° 2011M28 relatif à l'acquisition de consommables et petits matériels informatiques - Lot n°1 : fournitures de consommables informatiques
<u>N° 278/2012 du 30/07/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Le Bourgeois Gentilhomme » prévu le jeudi 17 janvier 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 279/2012 du 30/07/2012</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels – Marché subséquent n° 2011M202-4
<u>N° 280/2012 du 30/07/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une étude préalable et à l'organisation d'un séminaire de travail sur le fonctionnement du futur Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 281/2012 du 01/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Locandiera » prévu les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 282/2012 du 01/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les Trois Richard d'après Richard III » prévu les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 décembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 283/2012 du 01/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les enfants de Jéhovah » prévu les mardi 12 et mercredi 13 février 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 284/2012 du 03/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Baba Yaga » prévu le mercredi 21 novembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 285/2012 du 03/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de plantes fleuries
<u>N° 286/2012 du 07/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de la savonnerie de la salle des fêtes et du tapis de l'escalier d'honneur de la mairie
<u>N° 287/2012 du 07/08/2012</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par des équipements techniques de la Société ORANGE FRANCE
<u>N° 288/2012 du 07/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place de ressources numériques – autoformation « module Langues » par la médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 289/2012 du 07/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place de ressources numériques – autoformation « module Soutien scolaire » par la médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 290/2012 du 07/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place de ressources numériques – autoformation « module Bureautique/Multimédia/Informatique » par la médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 291/2012 du 07/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Sens Dessus Dessous » prévu le mercredi 17 avril 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 292/2012 du 10/08/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M95 relatif à l'organisation du marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2012 – Lot n° 2 : prestations d'animations déambulatoires
<u>N° 293/2012 du 10/08/2012</u>	Approbation d'un contrat de location de terrains de football sur l'île de Puteaux entre la Ville et le Syndicat Interdépartemental de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs de sports de Puteaux et d'Antony pour la saison 2012-2013
<u>N° 294/2012 du 10/08/2012</u>	Avenant n° 7 à la décision n°4451/2004 portant création d'une quatrième caisse et la mise en place d'un automate pour les paiements par carte bancaire

<u>N° 295/2012 du 10/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériels scéniques
<u>N° 296/2012 du 13/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de sol et la réalisation d'études de structures dans le cadre du projet de création d'un ascenseur et d'aménagements divers pour l'accessibilité handicapés dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture à Neuilly-sur-Seine – Lot 2 AMO étude de sols
<u>N° 297/2012 du 21/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au commissariat de la première exposition temporaire du théâtre des Sablons
<u>N° 298/2012 du 21/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation de matériels de fitness pour le centre aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 299/212 du 21/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et travaux de pose et d'installation de columbariums pour les cimetières de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 300/2012 du 22/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la livraison et la mise en œuvre de trois guérites en bois naturellement imputrescible pour les gardiens des squares de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 301/2012 du 22/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de trois nacelles afin d'assurer la fin de l'élagage de la rue Peronnet, la mise en place des décorations de Noël de la façade de la mairie et la manipulation du stock des décorations de Noël situé dans les étages du 327 rue de la Garenne 92000 NANTERRE
<u>N° 302/2012 du 23/08/2012</u>	Convention portant occupation du domaine public – Club house du Stade Général Monclar – SARL FAME'S – Renouvellement
<u>N° 303/2012 du 28/08/2012</u>	Marché relatif à la réalisation d'une animation danse à l'école maternelle Poissonniers. Autorisation de signer avec l'école de danse A. et F. CHANTRAINE
<u>N° 304/2012 du 29/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une licence module E. Tiers pour la gestion de la Direction des Services Financiers
<u>N° 305/2012 du 29/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'envois de SMS en masse pour la Ville
<u>N° 306/2012 du 30/08/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2011M217 relatif à la réalisation de travaux d'aménagement de carrefours situés boulevard de la Saussaye et boulevard d'Argenson
<u>N° 307/2012 du 30/08/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de transport de fonds pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 308/2012 du 30/08/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de l'appel interjeté par un agent contre le jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 3 mai 2012
<u>N° 309/2012 du 30/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « RICHARD GALLIANO PIAZZOLLA FOREVER SEPTET » prévu le mardi 27 novembre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 310/2012 du 30/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Tosca » prévu le samedi 19 janvier 2013 au Théâtre des Sablons

<u>N° 311/2012 du 30/08/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Traviata » prévu le jeudi 28 février 2013 au Théâtre des Sablons
<u>N° 312/2012 du 03/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de mobiliers et matériels de festivités pour le centre technique municipal
<u>N° 313/2012 du 03/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un équipement culturel et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2ème phase) – lot n° 32 : agencement et décoration du foyer-bar et du hall d'accueil principal
<u>N° 314/2012 du 05/09/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M80 relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de colonnes enterrées pour les textiles
<u>N° 315/2012 du 10/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Baba Yaga » prévu le mercredi 21 novembre 2012 au Théâtre « Le Village »
<u>N° 316/2012 du 10/09/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « RICHARD GALLIANO PIAZZOLLA FOREVER SPETET » prévu le mardi 27 novembre 2012 au Théâtre de Neuilly
<u>N° 317/2012 du 10/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une enquête de satisfaction sur un marché forain et à l'analyse de résultats
<u>N° 318/2012 du 12/09/2012</u>	Exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n° 112 dans l'immeuble sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 319/2012 du 12/09/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un équipement culturel et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2ème phase) – lot n°32 : agencement et décoration du foyer-bar et du hall d'accueil principal
<u>N° 320/2012 du 12/09/2012</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation du domaine public avec l'association « L'Ecole du Rock »
<u>N° 321/2012 du 14/09/2012</u>	Marché de prestation de service pour des visites commentées de la Ville dans le cadre des 29èmes Journées européennes du Patrimoine – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec Madame Anne Bruneau Gomot
<u>N°322/2012 du 14/09/2012</u>	Marché de prestation de service pour un intermède musical dans le cadre des 29èmes Journées européennes du Patrimoine – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec Madame Luce Dulucq-Pujol

DEBAT

Débat suite à la communication des observations définitives rendues par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur les années 2007 et suivantes

Les élus ayant reçu avec leur convocation le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes ainsi que la réponse de la ville, un débat s'est déroulé en début de Conseil Municipal.

N°1-27092012 INSTALLATION DE MONSIEUR BERTRAND DELAGE DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

DIT que Monsieur Bertrand DELAGE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

DIT qu'en conséquence, l'ordre du tableau sera modifié conformément à l'article R.2121-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2-27092012 ELECTION AU SCRUTIN SECRET DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE FINANCES

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret des membres du Conseil Municipal devant faire partie de la commission municipale permanente « Finances ».

Sont candidats :

- Monsieur Christophe AULNETTE
- Madame Maryline SFEDJ
- Madame Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Gille de la MOTTE
- Madame Nathalie ETZENBACH
- Monsieur Dov ZERAH
- Monsieur Arnaud TEULLE
- Monsieur Bertrand DELAGE

Bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe AULNETTE : 45 voix
- Madame Maryline SFEDJ : 45 voix
- Madame Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX : 45 voix
- Monsieur Philippe KARSENTY : 45 voix
- Monsieur Serge VINENT-GARRO : 45 voix
- Monsieur Gille de la MOTTE : 45 voix
- Madame Nathalie ETZENBACH : 45 voix
- Monsieur Dov ZERAH : 45 voix
- Monsieur Arnaud TEULLE : 45 voix
- Monsieur Bertrand DELAGE : 45 voix

SONT ELUS membres de la commission « Finances » :

- Monsieur Christophe AULNETTE
- Madame Maryline SFEDJ
- Madame Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Gille de la MOTTE
- Madame Nathalie ETZENBACH
- Monsieur Dov ZERAH
- Monsieur Arnaud TEULLE
- Monsieur Bertrand DELAGE

N°3-27092012 CREATION DU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES ET ION AU SCRUTIN SECRET DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Sur le rapport de M. François LE STANG,

A l'unanimité,

DECIDE la création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

FIXE la composition du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Monsieur François LE STANG, Président ;
- Quatre membres du Conseil Municipal ;
- Du ou des représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- Du ou des représentants des collectivités territoriales désignés par le Conseil Général ;
- Trois personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de 4 membres du Conseil Municipal :

Sont candidats :

- Madame Claire de LESQUEN, Adjoint au Maire à la Vie scolaire ;
- Madame Emmanuelle d'ORSAY, Conseiller municipal délégué à la Politique Familiale ;
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER, Conseiller municipal ;
- Monsieur Arnaud TEULLE, Conseiller municipal.

Bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Madame Claire de LESQUEN : 45 voix
- Madame Emmanuelle d'ORSAY : 45 voix
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER: 45 voix
- Monsieur Arnaud TEULLE : 45 voix

SONT ELUS membres du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles :

- Madame Claire de LESQUEN, Adjoint au Maire à la Vie scolaire ;
- Madame Emmanuelle d'ORSAY, Conseiller municipal délégué à la Politique Familiale ;
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER, Conseiller municipal ;
- Monsieur Arnaud TEULLE, Conseiller municipal.

PROCEDE à la désignation de 3 personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance :

- Le Directeur du CCAS ;
- Le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- Un représentant du Cabinet du Maire.

DIT que le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles est composé :

- du Maire ou de son représentant, Monsieur François LE STANG, Président ;
- Madame Claire de LESQUEN, Adjoint au Maire à la Vie scolaire ;
- Madame Emmanuelle d'ORSAY, Conseiller municipal délégué à la Politique Familiale ;
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER, Conseiller municipal ;
- Monsieur Arnaud TEULLE, Conseiller municipal ;
- du ou des représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- du ou des représentants du Conseil Général ;
- Le Directeur du CCAS ;
- Le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- Un représentant du Cabinet du Maire.

N°4-27092012 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE,

A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget Ville de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
65 : Autres charges de gestion courante				74 : Dotations et participations			
Service d'incendie	953 413,30 €	49 000,00 €	1 002 413,30 €	Autres participations	2 192 955,00 €	934 159,00 €	3 127 114,00 €
6553-113	923 413,30 €	13 000,00 €	936 413,30 €	7488-64	2 478 200,00 €	934 159,00 €	3 412 359,00 €
Créances admises en non-valeur	30 000,00 €	36 000,00 €	66 000,00 €	77 : produits exceptionnels			
6541-020				produits exceptionnels	673 258,00 €	-673 258,00 €	0,00 €
014 : atténuation de produits	44 232 010,00 €	184 901,00 €	44 416 911,00 €	7788-020	673 258,00 €	-673 258,00 €	0,00 €
Fonds Régional de Solidarité Ile de France							
739114-01	5 600 000,00 €	-5 600 000,00 €	0,00 €				
73924-01	0,00 €	4 596 052,00 €	4 596 052,00 €				
Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale							
73925-01	0,00 €	1 013 817,00 €	1 013 817,00 €				
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources							
739116-01	38 632 010,00 €	-38 632 010,00 €	0,00 €				
73923-01	0,00 €	38 807 042,00 €	38 807 042,00 €				
67 : Charges exceptionnelles	3 013 050,00 €	27 000,00 €	3 040 050,00 €				
Autres charges exceptionnelles							
678-020	2 670 600,00 €	27 000,00 €	2 697 600,00 €				
TOTAL		260 901,00 €		TOTAL		260 901,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
20 : Immobilisation incorporelles	2 080 120,00 €	-343 700,00 €	1 736 420,00 €	024 : produits des cessions	1 830 469,00 €	-1 750 469,00 €	80 000,00 €
<u>Concessions et droits simi</u>	306 120,00 €	4 300,00 €	310 420,00 €	<u>produits des cessions</u>	1 830 469,00 €	-1 750 469,00 €	80 000,00 €
205		4 300,00 €		024-01			
<u>Frais d'études</u>	1 607 000,00 €	-348 000,00 €	1 259 000,00 €	16 : Emprunts et dettes assimilées	24 463 446,70 €	-346 380,54 €	24 117 066,16 €
2031-020-DIMOA-167CDG		-120 000,00 €		<u>emprunts en euros</u>	14 463 446,70 €	-346 380,54 €	14 117 066,16 €
2031-020-DIMOA-27KOENIG		-70 000,00 €		1641-01			
2031-020-DIMOA-41ROULIE		-50 000,00 €					
2031-803-DEVUDU		-250 000,00 €		13 : subventions d'investissement	1 730 000,00 €	219 908,47 €	1 949 908,47 €
2031 - 313 - GDTRX - STETUDTH		32 000,00 €		<u>Etat et établissements nationaux</u>	0,00 €	172 804,30 €	172 804,30 €
2031-822-DIMOA-AXMAJEUR		75 000,00 €		1321-822-VIDEOPRO	0,00 €	172 804,30 €	172 804,30 €
2031 - 020 - PIB -		20 000,00 €		<u>Régions</u>	18 125,00 €	30 000,00 €	48 125,00 €
2031-422-PIB		20 000,00 €		<u>Département</u>	165 475,00 €	-22 242,83 €	143 232,17 €
2031-822-VOIRIE		-5 000,00 €		1323-64-30PONT			
				<u>Autres</u>	0,00 €	39 347,00 €	39 347,00 €
				1328-313-STCONSTH			
204 : Subventions d'équipement versées	3 786 297,00 €	10 700,00 €	3 796 997,00 €				
<u>subventions d'équipement pers. droit privé</u>		10 700,00 €					
2042 - 72 - URBA - 20BARMEN		-38 800,00 €					
2042 - 72 - URBA - 57VILLIE		-300 000,00 €					
2042 - 820 - URBA - SIPPAREC		-500,00 €					
2042 - 72 - URBA - 195BINEA		200 000,00 €					
2042-72-URBA-4PILOT		150 000,00 €					
21 : Immobilisations corporelles	22 047 030,08 €	-1 075 087,07 €	20 971 943,01 €				
<u>immeuble de rapport</u>	6 829 450,00 €	846 000,00 €	7 675 450,00 €				
2132-72-RETRAITE		-2 684 000,00 €					
2132-72-1BISHDV		3 000 000,00 €					
2132-72-41ROULE		530 000,00 €					
<u>Réseaux câblés</u>	364 500,00 €	-70 000,00 €	294 500,00 €				
21533-816-TEL		-70 000,00 €					
<u>Plantations d'arbres et arb</u>	180 000,00 €	-11 000,00 €	169 000,00 €				
2121-823-ESPACE-E_PLANTA		-11 000,00 €					
<u>Terrains de voirie</u>	30 000,00 €	-20 000,00 €	10 000,00 €				
2112-820-URBA		-20 000,00 €					
<u>Autres</u>	353 090,00 €	-25 745,00 €	327 345,00 €				
2158-020-ATELIE-VNACQMAT		-10 000,00 €					
2158-812-OM-PUCESOM		-15 745,00 €					
<u>Autres agencements et an</u>	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €				
2128-020-GARAGE-ESSENCE		-300 000,00 €					
<u>Autres bâtiments publics</u>	3 069 000,00 €	-1 459 163,07 €	1 609 836,93 €				
21318-64-CRECHE		-1 553 685,43 €					
21318 - 322 - PIB - MUTRXBAT		35 000,00 €					
21318-61-PIB-BEFFR-TX		20 121,64 €					
21318-321-PIB-LOPEZBIB		39 400,72 €					
<u>Batiments scolaires</u>	3 400 000,00 €	250 000,00 €	3 650 000,00 €				
21312 - 213 - PIB - ECOLES - HUISSIERS		50 000,00 €					
21312 - 213 - PIB - ECOLES - SAUSSAYE		25 000,00 €					
21312 - 213 - PIB - ECOLES - MICHELIS		25 000,00 €					
21312-213-ECOLES-CHARCOT		150 000,00 €					
<u>Réseaux d'électrification</u>	60 000,00 €	-20 000,00 €	40 000,00 €				
21534-820-URBA-ERDF		-20 000,00 €					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
Mobilier	348 895,00 €	28 140,00 €	377 035,00 €				
2184-411-ACHATS-STEANNE		22 000,00 €					
2184-813-ACHATS-STEANNE		6 000,00 €					
2184-112-PIB-117PM		140,00 €					
<u>Autres</u>	388 817,98 €	-319,00 €	388 498,98 €				
2188-813-ACHATS-STEANNE		800,00 €					
2188-112-PIB-117PM		-1 119,00 €					
<u>Matériel de transport</u>	216 000,00 €	-20 000,00 €	196 000,00 €				
2182-823-GARAGE-VNACQMAT		-20 000,00 €					
<u>Autre matériel et outillage</u>	374 600,00 €	-90 000,00 €	284 600,00 €				
21578-814-ECLAIR-VOACQMAT		-40 000,00 €					
21578-823-ESPACE-E_PLANTA		-50 000,00 €					
<u>Installations de voirie</u>	280 500,00 €	-200 000,00 €	80 500,00 €				
2152-812-OM-VOACQMOB		-200 000,00 €					
<u>Réseaux d'adduction d'ea</u>	5 000,00 €	14 000,00 €	19 000,00 €				
21531-822-VOIRIE		14 000,00 €					
<u>Construction sur sols d'aut</u>	20 000,00 €	3 000,00 €	23 000,00 €				
2141-411-PIB-CSPORTIF		3 000,00 €					
23 : Immobilisations en cours	33 604 394,33 €	-468 854,00 €	33 135 540,33 €				
<u>installations, matériels</u>	10 168 500,00 €	-468 854,00 €	9 699 646,00 €				
2315 - 814 - ECLAIR - EPTXSL - CONTRÔLE		-500 000,00 €					
2315 - 822 - VOIRIE - VOTRXVOI - PMR		-70 000,00 €					
2315-822-VOIRIE-VOTRXVOI-MARCHE		-14 000,00 €					
2315 - 822 - VOIRIE - VOTRXVOI - ROULE2		-1 300 000,00 €					
2315 - 822 - VOIRIE - VOTRXVOI - BOULEVAR		1 300 000,00 €					
2315 - 814 - ECLAIR - EPTXEP		115 146,00 €					
TOTAL		-1 876 941,07 €		TOTAL		-1 876 941,07 €	

N°5-27092012 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - EXERCICE 2012

Sur le rapport de Mme ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe spectacle vivant et arts visuels de l'exercice 2012 selon le tableau ci-dessous.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
20 : Immobilisations incorporelles				16 : Emprunt			
Frais d'étude 2031	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	1641	311 500,00 €	597 600,00 €	909 100,00 €
Frais d'insertion d'insertion 2033	8 000,00 €	15 000,00 €	23 000,00 €				
21 : Immobilisations corporelles							
Autres immobilisations corporelles 2188	119 000,00 €	567 600,00 €	686 600,00 €				
TOTAL		597 600,00 €		TOTAL		597 600,00 €	

N°6-27092012 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CINEMA - EXERCICE 2012

Sur le rapport de Mme ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe cinéma de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CINEMA

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
				16 : Emprunt prévisionnel			
				1641 : emprunt en euros	400 000,00 €	-351 376,00 €	48 624,00 €
				13 : Subventions d'investissement			
				1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	351 376,00 €	351 376,00 €
TOTAL		0,00 €		TOTAL		0,00 €	

N°7-27092012 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2012

Sur le rapport de Mme ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe des logements sociaux de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
65 : Autres charges de gestion courante 6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	75 : Autres produits de gestion courante 752 : Revenus des immeubles	700 000,00 €	27 000,00 €	727 000,00 €
TOTAL		27 000,00 €		TOTAL		27 000,00 €	

N°8-27092012 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012

Sur le rapport de Mme ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
23 : Immobilisations en cours 2315 : installations, matériel et outillage techniques	1 468 853,64 €	35 000,00 €	1 503 853,64 €	16 : Emprunts et dettes assimilées 1641 : Emprunt en euros	2 718 288,83 €	35 000,00 €	2 753 288,83 €
TOTAL		35 000,00 €		TOTAL		35 000,00 €	

N°9-27092012 AVIS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE-DE-FRANCE (PDUIF)

Sur le rapport de Mme Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX,

A l'unanimité,

EMET un avis réservé sur le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

DEMANDE la révision du document afin d'y intégrer un traitement de l'axe qui relie l'A 86 au périphérique en séparant les flux de transit du trafic de proximité par la création d'un ouvrage d'infrastructure souterrain,

- de laisser à chaque commune la possibilité de déterminer plus largement les capacités de stationnement qu'elle souhaite imposer aux constructeurs dans le cadre de son P.L.U.,

14/33

- d'établir et de mettre en valeur une stratégie globale de déplacement en Ile-de-France en y intégrant les flux réels de circulation automobile.

N°10-27092012 EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Sur le rapport de M. Michel DELOISON,

A l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour assurer la continuité de l'exploitation de la fourrière automobile municipale.

AUTORISE en conséquence le lancement d'une consultation dans le cadre de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 en vue de rechercher une société délégataire à qui sera confiée l'exploitation de ce service.

APPROUVE les principes du contrat de concession selon lesquels :

- La société délégataire sera chargée d'exploiter le service de la fourrière municipale pour le compte de la Ville et dans un but d'intérêt général ;
- L'exploitation sera effectuée aux risques et périls de la société délégataire ;
- Le délégataire se rémunérera par la facturation à l'usager ;
- Une redevance pourra être perçue par la Ville sur le montant des encaissements ;
- La durée de la convention est fixée à 5 ans à compter du 5 juillet 2013.

APPROUVE les missions et obligations confiées au futur délégataire :

- Etre titulaire de l'agrément préfectoral conformément à l'article R325-24 du Code de la route ;
- Procéder à l'enlèvement des véhicules garés en infraction à la réglementation du Code de la route et des arrêtés municipaux. En conséquence, il devra répondre 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, aux réquisitions de l'officier de police judiciaire en mettant à sa disposition les moyens d'enlèvement (en personnel et en matériel) adaptés à chaque situation ;
- Procéder à l'enlèvement des épaves et des véhicules abandonnés ;
- Transporter ces véhicules sur un terrain clôturé et gardé par un personnel de surveillance 24 heures sur 24. Ce terrain devra être facilement accessible depuis Neuilly-sur-Seine ;
- Se doter de véhicules appropriés selon les interventions et conformes à la législation en vigueur ;
- Disposer d'un personnel compétent et suffisant pour faire face à cette mission et prendre toutes les précautions nécessaires pour la sécurité et le respect du bien d'autrui ;
- Restituer en l'état desdits véhicules à leurs propriétaires 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, au vu de la décision de mainlevée de l'officier de police judiciaire ;
- Remettre au service chargé des Domaines ou mettre à la destruction les véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires ;
- Affecter un camion d'enlèvement au Poste de Police Municipale (situé au n°117, avenue Achille Peretti) pendant ses horaires d'ouverture ;
- Déplacer vers des périmètres à proximité des véhicules qui demeureraient en stationnement dans les voies ou tronçons de voies neutralisés à l'occasion de manifestations, cérémonies, réceptions ;
- Les tarifs maxima appliqués aux usagers sont fixés par arrêté ministériel et dans ce cadre, le délégataire pourra dans son offre proposer une tarification conforme à l'équilibre financier du service. Celle-ci fera l'objet d'une négociation dans le cadre de la procédure de délégation de service public.

N°11-27092012 REMISE DE PENALITES SUR TAXE D'URBANISME (DEPASSEMENT DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE) - DECLARATION DE TRAVAUX N°DP.051.08.D.1234.A (MONSIEUR DERHY) - 4 BOULEVARD EDOUARD NORTIER - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder la remise gracieuse de la majoration de 5% et 0,40% par mois liquidée sur la part communale DPLD due au titre du permis de construire n° DP.051.08.D.1234.A (Monsieur DERHY Gad) – 4 rue Edouard NORTIER à Neuilly-sur-Seine (92200).

ARRETE le montant de la remise gracieuse à : 3 986 €, représentant la part revenant à la Ville.

N°12-27092012 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2012 - BUDGET VILLE

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de : 65 953,79 €.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du Budget Ville de l'exercice 2012.

N°13-27092012 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2012 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de : 3 455,85 €.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du budget annexe parkings de l'exercice 2012.

N°14-27092012 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2012 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de : 26 902,72 €.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du budget annexe logements sociaux de l'exercice 2012.

N°15-27092012 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 800 € (HUIT CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION ' AMICALE DES MEDECINS DE NEUILLY ' - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

A l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 800 € (Huit cents euros) à l'Association loi 1901, Amicale des Médecins de Neuilly – sise : 20 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 510 – santé – du budget de la Ville – Exercice 2012.

N°16-27092012 ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER EXCEPTIONNEL DE 5.000 € (CINQ MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION CULTUELLE ' ADN - PAROISSE SAINT-JACQUES ' SISE 167 BOULEVARD BINEAU À NEUILLY-SUR-SEINE AU TITRE DES GROSSES RÉPARATIONS À RÉALISER - BUDGET VILLE - SECTION INVESTISSEMENT - EXERCICE 2012

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un concours financier exceptionnel de 5.000 € (Cinq mille euros) à l'Association Diocésaine de Nanterre – Paroisse Saint-Jacques – sise 167 boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que le versement aura lieu sur présentation des factures acquittées des travaux.

DIT que la dépense réelle d'investissement sera imputée sur les crédits disponibles au chapitre 20422 : subventions d'équipement versées / fonction 025 du budget Ville – Exercice 2012.

N°17-27092012 LOGEMENT SOCIAL 195/211, BOULEVARD BINEAU - ATTRIBUTION PAR LA VILLE AU GROUPEMENT FRANCE HABITATION/OGIF D'UNE SUBVENTION FONCIERE D'EQUILIBRE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CONTREPARTIE DE DROITS DE RESERVATION ATTRIBUES A LA VILLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au groupement France Habitation/OGIF, dont le siège social est 1, Square Chaptal - 92 594 LEVALLOIS-PERRET CEDEX, une subvention foncière d'équilibre d'un montant de 400.000€ pour la réalisation des logements sociaux supplémentaires.

ACCEPTE en contrepartie de la subvention foncière d'équilibre d'un montant de 400.000€, 5 droits d'attributions complémentaires pour la Ville dans le futur immeuble sis 195/211 Boulevard Bineau.

DECIDE d'attribuer au groupement France Habitation/OGIF, une subvention foncière d'équilibre d'un montant égal au remboursement du Plafond Légal de Densité (part communale).

APPROUVE la convention de subvention prévoyant le versement de la subvention foncière d'équilibre d'un montant de 400.000€, payable de la manière suivante : 200.000€ à compter de la déclaration d'ouverture de chantier et 200.000€ à compter de l'achèvement des travaux et de la signature de la convention d'aide personnalisée aux logements. La subvention foncière d'équilibre d'un montant correspondant au remboursement du Plafond Légal de Densité est payable en deux fois après paiement des échéances par le pétitionnaire.

- APPROUVE** la convention de réservation des logements sociaux pour la Ville dans le futur immeuble sis 195/211 Boulevard Bineau.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le groupement France Habitation/OGIF la convention de subvention foncière d'équilibre ainsi que la convention de réservation.
- DIT QUE** la dépense de subvention sera prélevée sur le compte 2042 fonction 72 du budget communal.

N°18-27092012 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE ANNE, 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) : PASSATION D'UNE DECISION DE POURSUIVRE N° 4 AU MARCHÉ 2007M272 (LOT N° 1 : DEMOLITION / GROS OEUVRE) CONCLU AVEC LA SOCIETE SOGEA TPI (NOUVEL EXAMEN)

A l'unanimité,

- RAPPORTE** la délibération n° 14-28062012 du 28 juin 2012 portant approbation et autorisation de signature d'une décision de poursuivre n° 4 au marché n° 2007M272.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, dans le cadre de la réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte Anne, une décision de poursuivre n° 4 au marché n° 2007M272 conclu avec la société SOGEA TPI siégeant 3 rue Ernest Flammarion, ZAC du Petit Leroy à 94550 Chevilly-Larue (titulaire du lot n° 1 - Démolition / Gros Œuvre), pour un montant de 200 098,85 € HT.
- DIT QUE** le montant du marché (augmenté des décisions de poursuivre n° 1, 2, 3 et du projet de décision de poursuivre n° 4) est ainsi porté de 14 080 741,56 € HT à 14 280 840,41 € HT (soit 17 079 885,13 € TTC).
- DIT QUE** en conséquence, la décision de poursuivre n° 4 fixe la nouvelle limite financière au-delà de laquelle les travaux du marché précité ne pourront être accomplis, à 17 079 885,13 € TTC.
- DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au code Nature 2313 du budget communal.

N°19-27092012 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE, 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) : PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHES DE DIVERSES ENTREPRISES

A l'unanimité,

- RAPPORTE** la délibération n° 40 du 12 avril 2012 pour le projet d'avenant n° 2 au marché n° 2008M12 de la société COFELY GDF SUEZ (lot n° 7 "Chauffage / Traitement d'air / rafraîchissement / Désenfumage").
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés suivants dans le cadre de la deuxième phase de réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte Anne :

Contrôle technique

Avenant n° 3 au marché n° 2004M54 de la société APAVE PARISIENNE siégeant 13 à 17 rue Salneuve à 75854 Paris cedex 17, pour la prise en compte d'une plus-value de +5 000,00 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n° 1 et 2) de 105 264,00 € HT à 110 264,00 € HT (soit 131 875,74 € TTC).

Lot n° 4 - Revêtements durs (pierres, carrelages)

Avenant n° 2 au marché n° 2011M185 de la société CPLC siégeant 23 rue de l'Eglise à 92200 Neuilly-sur-Seine, pour la prise en compte d'une plus-value de +20 673,18 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 624 612,24 € HT à 645 285,42 € HT (soit 771 761,36 € TTC).

Lot n° 6 - Revêtement du parvis / Voirie Réseaux Divers

Avenant n° 2 au marché n° 2012M50 du groupement des sociétés PAVECO AMENAGEMENT / PMS Entreprise, représenté par son mandataire, la société PAVECO AMENAGEMENT siégeant ZA des Cettons, 11 rue Panhard et Levassor à 78570 Chanteloup-les-Vignes, pour la prise en compte d'une plus-value de +9 669,78 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 520 749,60 € HT à 530 419,38 € HT (soit 634 381,58 € TTC).

Lot n° 7 - Chauffage / Traitement d'air / Rafraîchissement / Désenfumage

Avenant n° 2 au marché n° 2008M12 de la société COFELY GDF SUEZ (agence Hauts-de-Seine – Seine Saint-Denis, 102 boulevard Héloïse, BP 10223 à 95106 Argenteuil cedex) siégeant 13 boulevard Ney à 75018 Paris, pour la prise en compte d'une plus-value de +209 755,46 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 2 534 071,49 € HT à 2 743 826,95 € HT (soit 3 281 617,03 € TTC).

Lot n° 12 - Menuiseries intérieures bois

Avenant n° 5 au marché n° 2008M128 de la société PRODESIGN siégeant 3 rue Eugène Henaff à 93240 Stains, pour la prise en compte d'une plus-value de +20 454,44 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n° 1 à 4) de 1 827 108,56 € HT à 1 847 563,00 € HT (soit 2 209 685,35 € TTC).

Lot n° 14 - Serrurerie / Métallerie

Avenant n° 5 au marché n° 2008M125 de la société S3M siégeant 143 boulevard Gabriel Péri à 92240 Malakoff, pour la prise en compte d'une plus-value de +25 475,70 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n° 1 à 4) de 786 100,25 € HT à 811 575,95 € HT (soit 970 644,84 € TTC).

Lot n° 15 – Verrière du hall d'entrée

Avenant n° 3 au marché n° 2010M68 de la société PORTAL siégeant Chaussée Gabrielle Richet 208, B 7860 LESSINES (Belgique), pour la prise en compte d'une plus-value de +32 613,15 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 1 352 085,39 € HT à 1 384 698,54 € HT (soit 1 656 099,45 € TTC).

Lot n° 17 - Sonorisation

Avenant n° 2 au marché n° 2008M33 de la société AUDIO EQUIPEMENT siégeant 109 rue du 1^{er} mars 1943 à 69100 Villeurbanne, pour la prise en compte d'une plus-value de +11 229,76 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 553 577,61 € HT à 564 807,37 € HT (soit 675 509,61 € TTC).

Lot n° 18 - Eclairages scéniques

Avenant n° 2 au marché n° 2008M34 de la société AVAB siégeant 62/64 rue Danielle Casanova à 93206 Saint-Denis cedex, pour la prise en compte d'une plus-value de +48 299,75 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 907 817,82 € HT à 956 117,57 € HT (soit 1 143 516,61 € TTC).

Lot n° 19 - Peinture revêtements de sols souples

Avenant n° 4 au marché n° 2008M41 du groupement des sociétés ALDEBERT PEINTURE RAVALEMENT / DANIEL PESEY (mandataire : société ALDEBERT PEINTURE RAVALEMENT) siégeant 22 rue Jean le Galleu à 94200 Ivry-sur-Seine, pour la prise en compte d'une plus-value de +16 590,55 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n° 1 à 3) de 594 311,90 € HT à 610 902,45 € HT (soit 730 639,33 € TTC).

Lot n° 21 - Restauration façades en plâtre / façades en pierre de taille

Avenant n° 4 au marché n° 2010M59 de la société CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION siégeant 15 à 17 avenue Elie Baylac, ZA du Paradis, BP 40005 à 95660 Champagne-sur-Oise, pour la prise en compte d'une plus-value de +38 875,44 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n° 1 à 3) de 714 385,36 € HT à 753 260,80 € HT (soit 900 899,92 € TTC).

Lot n° 28 - Revêtements de toile acoustique

Avenant n° 1 au marché n° 2012M78 de la société Régis ALLAIN Ingenierie siégeant 19 rue Louis Braille à 77450 Esbly, pour la prise en compte d'une plus-value de +5 280,00 € HT portant le montant du marché de 196 509,60 € HT à 201 789,60 € HT (soit 241 340,36 € TTC).

Lot n° 31 - Tribune télescopique

Avenant n° 1 au marché n° 2009M217 de la société JEZET SEATING siégeant Siberiëstraat 10, Nolimpark 1810, BE-3900 OVERPELT (Belgique), pour la prise en compte d'une plus-value de +15 910,00 € HT portant le montant du marché de 550 936,00 € HT à 566 846,00 € HT (soit 677 947,82 € TTC).

DIT que ces incidences financières seront constatées au code Nature 2313 du budget communal.

N°20-27092012 HÔTEL SIS 32 RUE GREUZE À PARIS - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL À CONSTRUCTION CONSENTI À LA SAS CAGNOTTE - BAIL COMMERCIAL À CONSENTIR À LA SAS CAGNOTTE

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

N°21-27092012 ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE MONSIEUR JEAN-GEORGES MEDAN D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition amiable du lot de copropriété n°21 consistant en une cave voutée libre de toute occupation, appartenant à Monsieur Jean-Georges MEDAN dans l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 4.200 euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville.

N°22-27092012 ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE FORMANT UN PAN COUPÉ À L'ANGLE DE LA RUE DE LA MARINE ET DU BOULEVARD VITAL BOUHOT A LA COPROPRIÉTÉ DU 8/8BIS RUE DE LA MARINE ET 38 BOULEVARD VITAL BOUHOT

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°184 d'une superficie de 5 m² sise 38 boulevard Vital Bouhot et 8/8bis rue de la Marine appartenant à la copropriété des 8/8bis rue de la Marine et 38 boulevard Vital Bouhot au prix d'un euro.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition à établir par Maître Hervé CLERC, notaire, et tous actes complémentaires ou subséquents.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite en section d'investissement du budget communal au compte 2112 -822.

N°23-27092012 LOGEMENTS SOCIAUX 70 AVENUE DU ROULE - DIVISION EN VOLUMES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER STE ANNE

A l'unanimité,

DECIDE de diviser en volumes l'ensemble immobilier communal sis 70 avenue du Roule cadastré section U

n°171.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié de division en volumes correspondant.

N°24-27092012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

N°25-27092012 TOURNOI DE BRIDGE DU 25 NOVEMBRE 2012 : FIXATION DES DROITS D'INSCRIPTION AU TOURNOI

A l'unanimité,

DECIDE d'organiser un tournoi de bridge le 25 novembre 2012.

DECIDE de fixer le droit d'inscription au tournoi de bridge à 20 euros par personne et à 5 euros pour les moins de 25 ans.

DIT que la recette sera constatée au compte 70632 fonction 414 du budget communal.

N°26-27092012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE COMITE DE BRIDGE DE PARIS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TOURNOI DE BRIDGE DEVANT SE DEROULER LE 25 NOVEMBRE 2012

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mandat jointe en annexe.

DECIDE de signer la convention de mandat avec le Comité de Bridge de Paris (73, avenue Charles de Gaulle – 92 200 NEUILLY SUR SEINE).

DIT QUE la convention de mandat est conclue à titre gratuit.

N°27-27092012 INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

A l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

DECIDE de retenir le plafond maximal fixé à l'article R.2333-105 du Code général des collectivités territoriales susvisé, à savoir $PR = (0.534P - 4 253)$ où P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Ce montant sera revalorisé chaque année en fonction d'une part de l'évolution de la population neuilléenne et de l'évolution de l'index ingénierie.

PRECISE que cette redevance sera perçue dès l'année 2012.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au compte 70323 du budget communal.

N°28-27092012 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) COTISATION DE L'ANNEE 2012

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement de la cotisation de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2012, d'un montant de 10 624,26 € TTC, relative aux frais afférents au fonctionnement du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIPPEREC siégeant Tour Gamma B, 193-197 rue de Bercy – 75582 PARIS cedex 12.

DIT QUE la dépense correspondante sera imputée au code nature 6281 du budget communal.

N°29-27092012 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) COTISATION DE L'ANNEE 2012

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement de la cotisation de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2012, d'un montant de 9 600,00 € TTC, relative aux frais afférents au fonctionnement du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SIGEIF siégeant 64bis rue de Monceau – 75008 PARIS.

DIT QUE la dépense correspondante sera imputée au code nature 6281 du budget communal.

**N°30-27092012 CREATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS AU 1 RUE VICTOR NOIR A NEUILLY-SUR-SEINE
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une station de distribution de carburants située au 1 rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à cette opération.

DIT QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

**N°31-27092012 CREATION D'UN ASCENSEUR A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE SISE PLACE PARMENTIER A NEUILLY-SUR-SEINE.
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un ascenseur dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture sise place Parmentier à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à cette opération.

DIT QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

**N°32-27092012 CREATION DE NEUILLY CAMPUS DANS LES LOCAUX DE L'ANCIEN TRIBUNAL D'INSTANCE AU 16 PLACE DU MARCHÉ A NEUILLY-SUR-SEINE.
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création de Neuilly Campus dans les locaux de l'ancien Tribunal d'instance sis 16 place du Marché à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la déclaration préalable de travaux relative à cette opération.

DIT QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

N°33-27092012 CLASSES DE DECOUVERTE : FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

A l'unanimité,

DIT que les séjours en classes de découverte pour l'année scolaire 2012/2013 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	Tranches de quotient familial
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1000 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €
7	A partir de 3000 €

DIT que les participations aux dépenses des séjours en classes de découverte demandées aux familles seront les suivantes :

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES <i>(calculé par rapport au coût facturé à la collectivité)</i>
1	Moins de 255 €	10%
2	De 255 € à moins de 522 €	20%
3	De 522 € à moins de 745 €	35%
4	De 745 € à moins de 1000 €	37,5%
5	De 1000 € à moins de 2000 €	40%
6	De 2000 € à moins de 3000 €	42,5%
7	A partir de 3000 €	45%

DIT que pour les enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.
La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit 64 enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative. Cet établissement assure 365 jours par an, la prise en charge éducative de ces enfants.

DIT que ces tarifs sont applicables durant l'année scolaire 2012-2013.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067 – fonction 255.

N°34-27092012 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE, LA FEDERATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET LE SYNDICAT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS

Madame MAURIN-FOURNIER ne prenant pas part au vote,
A l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes des conventions de partenariat à conclure entre la Ville de Neuilly-sur-Seine, la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) et le Syndicat des Particuliers Employeurs (SPE) dans le but de développer des actions d'accompagnement des personnes âgées sur les modalités d'emploi direct d'un salarié.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

DIT QUE les conventions de partenariat sont conclues à titre gracieux.

N°35-27092012 CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE SOLIDARITE SENIORS : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le financement du fonctionnement de l'Espace Solidarité Seniors.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°36-27092012 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET L'INSTITUT EDOUARD CLAPAREDE

A l'unanimité,

DECIDE de conventionner avec l'association «Institut Edouard Claparède», pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction en fonction de l'évaluation annuelle de la collaboration.

N°37-27092012 ADHESION A L'ASSOCIATION 'ELUS SANTE PUBLIQUE ET TERRITOIRES' (ESPT)

A l'unanimité,

DECIDE l'adhésion à l'association « Elus Santé Publique et Territoires », dont le siège social est situé à la Maison des Associations, 11 rue des Anciennes Mairies à Nanterre (92 000).

AUTORISE le paiement de la cotisation annuelle dont le montant du au titre de l'année 2012 est fixé à 250 € (deux cent cinquante euros, soit un euro pour 250 habitants).

DIT QUE le montant de la dépense sera imputé au compte 6281 fonction 512 du budget communal de l'exercice 2012.

DESIGNE Madame Alexandra Fourcade, maire adjoint aux affaires sociales et à la santé, comme représentante de la municipalité pour siéger aux réunions de l'ESPT.

N°38-27092012 ADHESION A L'ASSOCIATION 'INSTITUT DU VIRTUEL SEINE OUEST' (IVSO)

A l'unanimité,

DECIDE l'adhésion à l'association « Institut du Virtuel Seine Ouest», association de type 1901, dont le siège est fixé au centre Chimène, 35 boulevard Gambetta 92130 Issy-les-Moulineaux.

AUTORISE le paiement de la cotisation annuelle dont le montant dû au titre de l'année 2012 est fixée à 100 euros (cent euros), correspondant à l'adhésion à l'association « Institut du Virtuel Seine Ouest».

DIT QUE le montant de la dépense sera imputé au compte 6281 fonction 512 du budget communal de l'exercice 2012.

DESIGNE Madame Alexandra FOURCADE, Maire Adjoint aux Affaires Sociales et à la Santé, comme représentante de la municipalité pour siéger aux réunions de l'Institut du Virtuel Seine Ouest.

N°39-27092012 MISE EN OEUVRE D'UN TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DÉNOMMÉ URBANETS DONT L'OBJET EST LA MISE À DISPOSITION DES ADMINISTRÉS D'UN TÉLÉSERVICE VISANT À LA CONSULTATION DE LEUR DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A l'unanimité,

EST CREE par la MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé URBANETS, dont l'objet est la mise à disposition des administrés d'un téléservice de l'administration électronique visant à leur permettre de consulter leur dossier de permis de construire sur le site Internet de la Ville.

DIT que les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- État civil.

DIT que les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Les personnes ayant déposé un permis de construire.

DIT que le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat 96 place Achille Peretti 92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX.

N°40-27092012 MISE EN OEUVRE D'UN TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DONT L'OBJET EST LA MISE À DISPOSITION DES DIRECTEURS D' ECOLES D'UN TÉLÉSERVICE VISANT A LEUR PERMETTRE LA RESERVATION D'AUTOCARS POUR LEURS SORTIES PEDAGOGIQUES

A l'unanimité,

EST CREE par la MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE un traitement automatisé de données à caractère personnel, dont l'objet est la mise à disposition des directeurs d'écoles d'un téléservice de l'administration électronique visant à leur permettre de réserver, sur le site Internet de la Ville, les autocars pour leurs sorties pédagogiques.

DIT que les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- État civil,
- Données de connexion.

DIT que les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- État civil : Direction Logistique,
- Données de connexion : Direction des Systèmes d'Information.

DIT que le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, Direction des Systèmes d'Information, 96 place Achille Peretti 92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX.

N°41-27092012 CINE GOUTER : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA SAISON 2012-2013

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de partenariat relative à l'opération « Ciné-Goûter » pour la saison 2012-2013.

PRECISE que la Ville organisera dans le cadre de cette nouvelle convention de partenariat 9 séances de cinéma « Ciné-Goûter » aux tarifs de 3,50€ T.T.C. pour les enfants (soit 3,27€H.T. TVA 7%) et 7,50€ T.T.C. pour les accompagnateurs (soit 7€ H.T. TVA 7%).

PRECISE que la Ville percevra une participation financière globale de 1 620 € maximum attribuée par le Département des Hauts-de-Seine au titre de cette opération.

DIT QUE les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe du cinéma nature 706 2.

N°42-27092012 ECOLE ET CINEMA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA ' LE REX ' DE CHATENAY-MALABRY ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA SAISON CULTURELLE 2012-2013

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Direction du Cinéma « Le Rex » de Chatenay Malabry et l'inspection académique des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de partenariat pour l'opération « Ecole et Cinéma » (saison 2012-2013) dans les conditions exposées ci-dessus.

DIT que le tarif du billet d'entrée pour cette opération pédagogique est fixé à 2,33 HT la place étant précisé que les enseignants et accompagnateurs assistent à titre gratuit aux projections des films.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma Nature 7062.

N°43-27092012 LYCEENS AU CINEMA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA SAISON CULTURELLE 2012-2013

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Education Nationale et le réseau des salles de cinéma d'Art et d'Essai (saison 2012-2013) dans les conditions exposées ci-dessus.

RAPPELLE que le prix de la place de cinéma est en l'occurrence fixé à 2,33€ HT (payé par les parents d'élèves).

DIT QUE les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma Nature 7062.

N°44-27092012 COLLEGE AU CINEMA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA SAISON 2012-2013

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de partenariat pour l'opération « Collège au Cinéma » (saison 2012-2013) dans les conditions exposées ci-dessus.

DIT que le tarif du billet d'entrée pour cette opération pédagogique est fixé à 2,33€ HT la place étant précisé que les enseignants et accompagnateurs assistent à titre gratuit aux projections des films.

PRECISE que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma Nature 7062.

N°45-27092012 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON CULTURELLE 2013-2014 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE RECHERCHER LES SOUTIENS FINANCIERS LES PLUS LARGES POSSIBLES

27/33

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher des soutiens financiers aussi larges que possibles auprès de collectivités et d'organismes extérieurs en vue de renforcer et diversifier les sources de subventions nécessaires au développement des actions culturelles de la Ville.

N°46-27092012 ORGANISATION DU PRIX ADO 2012-2013

A l'unanimité,

DECIDE d'organiser l'animation « Prix Ado » 2012-2013 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'attribuer à chaque membre du jury un exemplaire dédié du titre lauréat,
- d'attribuer au lauréat la somme de 750 €.

DIT QUE le prix sera remis dans les locaux de la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine et que, le cas échéant, la Ville prendra en charge les frais de transport supportés par le lauréat pour se rendre à la cérémonie.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2012 et au budget communal 2013 aux codes nature 6065, 6714 et 6251– fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

N°47-27092012 OPERATION DEPARTEMENTALE 'LA SCIENCE SE LIVRE' 2013 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'opération « La Science se livre 2013 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention la plus large possible auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget communal 2013 sous l'imputation 7473 fonction 321.

N°48-27092012 ORGANISATION DE LA PLUME ADO - CONCOURS D'ECRITURE 2012-2013

A l'unanimité,

DECIDE d'organiser le concours d'écriture « Plume Ado » 2012-2013 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'éditer et d'imprimer un recueil des textes lauréats remis à tous les participants,
- de remettre un prix symbolique (médaille et lots divers) aux lauréats choisis par le jury.

DIT QUE les prix seront remis dans les locaux de la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2012 et au budget communal 2013 aux codes nature 6065, 6226, 6714 et 6251– fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

N°49-27092012 THEATRE DES SABLONS :
- APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION A DES TIERS
DES STUDIOS DE REPETITION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE
CONVENTION

A l'unanimité,

APPROUVE la convention type, ci-annexée, relative à la mise à disposition à des tiers des studios de répétition au sein de la Maison de la Musique.

PRECISE que la durée d'occupation des studios ne pourra être inférieure à une heure ; toute heure commencée sera due selon les tarifs fixés par la délibération du 28 juin 2012 susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°50-27092012 THEATRE DES SABLONS : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

APPROUVE le Règlement intérieur du Théâtre des Sablons ci-annexé.

N°51-27092012 ADOPTION DU TARIF REDUIT AU CINEMA LE VILLAGE POUR LES ABONNES DE LA SAISON CULTURELLE 2012-2013

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le tarif réduit aux séances programmées au cinéma Le Village du lundi au vendredi pour les abonnés des théâtres de Neuilly-sur-Seine de la saison 2012-2013.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget Annexe Cinéma Nature 706 32.

N°52-27092012 TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLES ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM - SALLE D'EXPOSITION - THEATRE DES SABLONS 62-70 AVENUE DU ROULE

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons pour l'année 2013 comme suit :

Objet	Tarif HT journée 8h/18h	Tarif HT journée 8h/24h
<p>Salle de spectacle (quelle que soit la configuration demandée) avec les prestations incluses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (45m²) - Mise à disposition de l'office traiteur (50m²) - Mise à disposition de loges - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service de la scène - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Accès internet en wifi - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo) - Un agent technique polyvalent <p>La fiche technique exhaustive du lieu et des appareillages mis à disposition sera annexée à la convention d'occupation du domaine public</p>	7.000€	9.500€

Objet	Tarif HT journée 8h/18h	Tarif HT journée 8h/24h
<p>Salle d'exposition avec les prestations incluses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (20m²) - Mise à disposition de l'office traiteur (50m²) - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Accès internet en wifi - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent <p>La fiche technique exhaustive du lieu et des appareillages mis à disposition sera annexée à la convention d'occupation du domaine public</p>	4.000€	6.000€

Objet	Tarif HT à l'heure de 08h à 18h	Tarif HT à l'heure de 18h à 24h
<p>Auditorium Sainte Anne avec les prestations incluses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (20m²) - Mise à disposition de loges afférentes - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location 	150€	200€

- Sécurité incendie (matériel et personnel) - Accès internet en wifi - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent La fiche technique exhaustive du lieu et des appareillages mis à disposition sera annexée à la convention d'occupation du domaine public		
---	--	--

ADOPTE pour la salle de spectacle et la salle d'exposition, le principe d'un tarif de montage ou de démontage par tranche de 4 heures insécables, adossées au jour de location, calculé sur la base de 50% du tarif de location à la journée en 08h /18h.

Objet	Montage/démontage Tarif HT pour 4 heures insécables
Salle de spectacle	3.500€
Salle d'exposition	2.000€

Pour ces mêmes lieux, en cas de dépassement des horaires prédéfinis, est également adopté le principe d'un tarif fixant le coût de l'heure supplémentaire à 10% du tarif de la journée considérée.

Objet	Tarif HT de l'heure supplémentaire sur une journée en 8h/18h	Tarif HT de l'heure supplémentaire sur une journée en 8h/24h
Salle de spectacle	700€	950€
Salle d'exposition	400€	600€

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location en appliqué au tarif de base comme suit :

Nbre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

DIT que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

DECIDE que sont appliqués à l'ensemble du bâtiment les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal du 27 septembre 2012.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 70388 du budget annexe « spectacle vivant et art visuels ».

N° 53-27092012 RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES PAR LES PARTIS POLITIQUES

A l'unanimité,

EMET un avis favorable quant à l'utilisation gratuite par les partis politiques pour une seule séance par mois et la possibilité d'une deuxième séance soit dans les créneaux horaires non payants c'est-à-dire 8h30/12h30 le matin et 13h30/17h30 l'après-midi, soit à titre onéreux après 17h30.

DIT que ces mesures ne s'appliquent pas dans les trois mois précédant les échéances électorales, au cours desquels des mises à disposition gratuites supplémentaires peuvent être accordées, dans le respect d'une égalité de traitement des demandes des différents partis ou candidats.

N°54-27092012 AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - MODALITES DE GESTION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

A l'unanimité,

DIT QUE les modalités de gestion du Compte Epargne-Temps fixées de façon transitoire pour les années 2010 et 2011 par la délibération du 3 septembre 2010, sont pérennisées.

N°55-27092012 MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter, avec effet au 1^{er} octobre 2012, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction :

- emploi d'architecte de sécurité nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé au 125 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine - Composé de 2 pièces.

Consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R 2124-68 du Code général de la propriété des personnes publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à la charge de l'occupant.

N°56-27092012 DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

A l'unanimité,

APPROUVE les ratios d'avancement de grade retenus pour l'année 2012 comme suit :

FILIERE ANIMATION :

- Animateur principal 1^{ère} classe: 0%
- Adjoint d'animation : 1^{ère} classe (après examen professionnel) : 100%

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Directeur : 20%
- Attaché principal (au choix) : 0%
- Attaché principal (après examen professionnel) : 100%
- Rédacteur chef (au choix) : 0%
- Rédacteur principal : 29%
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 67%
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 72%

FILIERE TECHNIQUE :

- Ingénieur chef de classe exceptionnelle : 100%
- Ingénieur en chef de classe normale : 0%
- Ingénieur principal : 100%
- Agent de maîtrise principal : 12,5%

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 48%
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 29%

FILIERE CULTURELLE :

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe : 34%
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe : 100%
- Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (au choix) : 0%
- Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe (après examen professionnel) : 100%

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- Sage femme de classe exceptionnelle : 0%
- Puéricultrice cadre supérieur de santé (après examen professionnel) : 100%
- Puéricultrice de classe supérieur : 0%
- Educateur principal de jeunes enfants : 0%
- Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe : 100%
- Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe : 100%
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe : 100%
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe : 100%

FILIERE SPORTIVE :

- Educateur des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe : 0%

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h38.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,

Bertrand BESSE

Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 4 octobre 2012.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine

Jean-Christophe FROMANTIN